



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE MUNICIPAL  
TEMPORAIRE

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

N° 2025/34

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une autorisation exceptionnelle d'ouverture est accordée les dimanches 3, 07, 14, 21 et 28 décembre 2025 pour tous les commerces de la zone du Camp Llarg et pour tous les commerces du centre-ville.

**Article 2** : Cette autorisation est soumise à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville ;
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Tet, le 07 octobre 2025,



Le Maire,  
William BURGHOFFER